

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
Marché passé selon la procédure adaptée en application de
l'Article 27 du code des marchés publics.

IDENTIFIANT :

COLLEGE LES MASCAREIGNES
3 Chemin du Case - Domenjod
97490 - SAINTE-CLOTILDE
Tél : 02 62 97 79 20
Fax : 02 62 29 82 24
Mail : gestion.9741044s@ac-reunion.fr

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE :

La Principale du Collège les Mascareignes
3, Chemin du Case - Domenjod
97490 Sainte-Clotilde
Tél : 0262 97 79 20
Fax : 0262 29 82 24
Mail : gestion.9741044s@ac-reunion.fr

OBJET : Achat de manuels scolaires et ressources numériques.

REFERENCE : MAPA/01-2016/MANUELS SCOLAIRES

DATE DE LIVRAISON : Lundi 24 octobre 2016

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Samedi 30 juillet 2016

Le présent document comporte 06 pages numérotées de à 1 à 6

SOMMAIRE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la consultation

Article 2 : Conditions de la consultation

2-1 : Mode la consultation

2-2- Décomposition du marché – Forme juridique de l’attributaire

2-3 Date limite de transmission des offres et modalités de transmission

2-4 Validité des offres

2-5 Critères du jugement des offres

2-6 Contenu des prix

2-7 Délai d’exécution

2-9 Mode de règlement

2-10 Contenu du dossier de consultation

2-11 Déclaration du titulaire ou candidat

PROCEDURE ADAPTEE ART 27 DU CMP

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la fourniture de manuels scolaires et ressources numériques pour le Collège.

Article 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 Mode de la consultation

Nature de la procédure :

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du Code des marchés publics.

En cas de besoin, une négociation avec les candidats pourra intervenir.

2-2 Décomposition du marché – Forme juridique de l'attributaire

Le présent marché comporte 1 lot.

- Manuels scolaires et ressources numériques

Le détail des lots est consultable sur le site du collège :

<http://college-les-mascareignes.ac-reunion.fr/achats-publics/>

Les candidats peuvent soumissionner en leur nom propre ou bien sous forme de groupement solidaire ou conjoint conformément à l'article 45 du Code des Marchés Publics.

2-3 Date limite de transmission des offres et modalités de transmission

Les offres doivent être parvenues au Service Gestion du Collège les Mascareignes au plus tard **le samedi 30 juillet 2016.**

Contenu des offres – Pièces à fournir :

Le candidat transmet par voie postale sous enveloppe portant la mention « MAPA Manuels scolaires – offre » à l'adresse suivante :

« COLLEGE LES MASCAREIGNES, Service Gestion, 3 Chemin du Case – Domenjod - 97490 Sainte-Clotilde.

Les offres peuvent également être déposées par voie électronique à l'adresse mail :

gestion.9741044s@ac-reunion.fr

*** La lettre de candidature conforme au formulaire DC1, accompagnée de la Déclaration du candidat individuel DC2 ;**

Télécharger sur le site du Collège les Mascareignes – <http://college-les-mascareignes.ac-reunion.fr/achats-publics/>

2-5 Validité des offres

Le délai de validité des offres initiales est de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le collège examine, dans un premier temps, la recevabilité des candidatures ;

Dans un deuxième temps, pour les candidats recevables, il détermine l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères définis par le présent règlement.

2-6 Critères du jugement des offres

Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération:

➤ **Qualité du service :**

- Engagement sur les délais de livraison : **35 %**

Il est important que les livres soient livrés et disponibles au collège les Mascareignes pour le 24 octobre 2016.

Le candidat joindra tout document nécessaire permettant d'apprécier les motifs et/ou les contraintes du respect de ce délai.

- Conditions de **reprises et d'échanges en cas d'ouvrages détériorés ou erreur**

30% : le candidat précisera utilement le pourcentage de remise par rapport à la commande initiale dans le cas où l'urgence suppose un acheminement avion ou bien donnera un engagement sur les délais de remplacement

- **Prix et conditions financières 35 % :** le candidat proposera un pourcentage sur le prix éditeur TTC métropole sur la commande initiale et ou commande complémentaire.
- **Clauses de pénalités :** le collège se réserve le droit d'appliquer une pénalité en cas de retard dans la livraison des manuels. Cette pénalité sera calculée de la manière suivante : prix des manuels manquant divisés par 1500 multipliés par le nombre de jour de retard : exemple : lot de 200 manuels d'une valeur totale de 4000€ ; 30 jours de retard : $=4000\text{€}/1500= 2.67\text{€} \times 30= 80.1\text{€}$ de pénalité.

2-7 Contenu des prix

Les prix sont fermes, unitaires et non révisables. Le candidat a la faculté de préciser la part des prestations qu'il envisage sous forme de prix forfaitaire.

Le prix proposé sera un pourcentage de remise par rapport au prix TTC des éditeurs en métropole.

Les prix comprennent tous les frais afférents du transport à la livraison « franco de port et d'emballage », en principe ce sera un transport par voie maritime mais il sera indispensable d'envisager la remise applicable pour une commande d'urgence par voie aérienne.

2-8 Délai d'exécution

Les manuels scolaires devront être livrés au Collège les Mascareignes pour le lundi 24 octobre 2016

Les quantités des commandes spécifiées dans les fiches techniques peuvent être augmentées ou réduites de 10% et en fonction de nos capacités budgétaires.

2-9 Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par l'établissement est le virement par mandat administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification et/ou de la réception des fournitures.

2-10 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

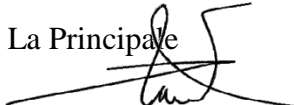
- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement
- le tableau des offres -annexe 1- cahier des clauses techniques particulières

2-11 Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat atteste sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Les attestations d'acquittement des charges sociales et fiscales NOTI2 seront requises auprès du candidat retenu dans un délai de huit jours à réception de la notification d'attribution du marché.

A Sainte Clotilde le 07-07-2016

La Principale 

Marie-Noëlle PERRIN